



21785 - Il est recommandé de jeûner le 9e jour avec e 10e

question

Je veux jeûner le jour d'Ashoura cette année. Certains m'ont informé que la Sunna veut qu'en plus d'Ashoura on jeûne le jour précédent. Est-ce une recommandation du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui)?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Selon Abdoullah ibn Abbas, quand le Messager d'Allah (bénédictio et salut soient sur lui) jeûna Ashoura et donna l'ordre de le faire, on lui dit:

-Ô Messager d'Allah!C'est un jour célébré par les Juifs et les Chrétiens.

- «L'année prochaine,nous jeûnerons le 9^e jour.» Mais il mourut avant cette échéance"

Chafi'i,ses compagnons,Ahmad,Issac et d'autres ont dit qu'il est recommandé de jeûner le 9^e jour et le 10^e jours ensemble puisque le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a jeûné le 10^e et nourri l'intention de jeûner le 9^e l'année suivante. De ce fait,le jeûne du jour d'Ashoura comporte plusieurs niveaux. L'inférieur consiste à limiter le jeûne au 10^e jour . Et le supérieur consiste à y ajouter le 9^e jour. Plus le jeûne est fréquent pendant Muharram,mieux cela vaudra.

Si vous dites: quelle est la sagesse qui réside dans le fait d'ajouter le 9^e jour au 10^e jour? La réponse et la suivante:

An-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : " Des ulémas issus de nos condisciples et d'autres ont avancé à propos de la raison de la recommandation du jeûne du 9^e jour plusieurs explications:



La première est qu'il s'agit de se différencier des Juifs qui se contentent de jeûner le 10^e jour. Ceci est rapporté d'après Ibn Abbas.

La deuxième est qu'il s'agit de rattacher le jeûne d'Ashoura à un autre, comme on le fait avec le vendredi, jour qu'il est interdit de jeûner isolément.

La troisième est qu'il y a là une précaution dictée par la crainte que le mois (précédent) soit diminué et qu'il y ait une erreur dans le calcul du mois, de sorte que le jour compté 9^e soit réellement le 10^e

L'explication la plus plausible consiste dans le souci de se démarquer des Gens du Livre. A ce propos, Cheikh al-Islam Ibn Taymiyya (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: "Le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) nous a interdit de nous assimiler aux Gens du Livre dans de nombreux hadith, comme celui dans lequel il dit à propos d'Ashoura: «Si je vivais jusqu'à l'année prochaine, je jeûnerai le 9^e jour.» Voir al-Fatawa al-Koubra, tome 6.

Dans son commentaire du hadith suscit , Ibn Hadjar dit: « Le jeûne du 9^e jour projet  par le Proph te (b n dictioin et salut soient sur lui) peut signifier qu'il ne s'en serait pas content  puisqu'il allait le faire suivre par le jeûne du 10^e jour, soit par pr caution, soit pour se d marquer des Juifs et des Chr tiens.

Cette derni re alternative est plus plausible puisque certaines versions (du hadith) rapport es par Mouslim le font entendre" Voir Fateh al-Bari, 4/245